

Théâtre contemporain de la danse

André Larquié Président
Christian Tamet Directeur
9, rue Geoffroy-l'Asnier
75004 Paris
Téléphone (1) 42 74 44 22
Télécopie (1) 40 29 06 46



Paris, le 2 août 1994

destinataire _____

Objet _____

Cher amis,

Depuis sa création, le Théâtre contemporain de la danse s'est efforcé de proposer aux danseurs un programme pédagogique rentrant dans le cadre de la formation permanente auquel a droit tout salarié.

Il est composé de sessions de un ou deux mois, gratuites pour les stagiaires dont la plupart sont rémunérées par l'état. Le programme, conçu par Patricia Brouilly, est financé par l'AFDAS (Fonds d'assurance formation des activités du spectacle, loisirs, cinéma, audiovisuel et publicité) et la DDTE (Direction départementale du travail et de l'emploi) et dans une moindre mesure la société civile pour l'ADAMI (Administration des droits des artistes et musiciens interprètes).

Il nous est de plus en plus difficile de maintenir cette activité pour plusieurs raisons.

- Le dispositif de la formation permanente en France est beaucoup trop rigide et peu adapté à la réalité du travail des danseurs.

Plusieurs exemples :

Nulle part n'est prévu le financement de cours réguliers que la plupart des compagnies, même subventionnées, ne peuvent assumer sur leurs ressources propres.

De moins en moins d'intermittents du spectacle satisfont aux conditions Afdas et se retrouvent dans la situation paradoxale où le danseur ayant des cachets n'est pas disponible pour des formations de huit semaines (puisqu'il a des contrats) et que ceux qui ont le temps de se former n'ont pas le nombre de cachets requis.

L'engagement de nos partenaires est reconductible chaque année, voire chaque semestre, d'où le caractère aléatoire du financement d'une activité qui, par nature, exige la permanence d'une équipe et un long travail en amont.

- La complexité grandissante de la gestion des dossiers administratifs des danseurs. En effet, à nos yeux, il est fondamental d'éviter à une population dont la précarité des conditions de travail est connue de tous, les incidents liés à une entrée en stage (arrêt des versements des indemnités de chômage, difficulté avec les Assedic, prise en compte dans certains cas du temps de formation dans le calcul du nombre des cachets, retard dans les paiements de l'AFR -allocation de formation reclassement-...).

Au Théâtre contemporain de la danse, le règlement de ces problèmes occupe quasiment un poste de travail à plein temps.

- L'absence totale de prise de position de la part des danseurs, individuellement ou au travers de structures, en ce qui concerne leurs besoins en formation permanente.

C'est pourquoi, avec l'appui de nos partenaires de la formation permanente nous souhaitons proposer des formules plus souples et plus accessibles.

Programme expérimental de formation professionnelle personnalisée

L'une de ces formules pourrait être la mise en place par le Théâtre contemporain de la danse d'une vingtaine de sessions d'une semaine (soit trente neuf heures d'enseignement), dès l'année 1996.

Les danseurs pourront choisir au cours de l'année cinq sessions sans qu'elles soient forcément consécutives, bénéficiant ainsi de deux cents heures d'un enseignement très diversifié. Ce programme serait ouvert aux danseurs intermittents du spectacle de toute discipline sans qu'ils aient à justifier d'un nombre de cachets minimum. Il suffira d'être inscrit à l'Anpe en tant qu'artiste chorégraphique.

Les cours seront gratuits et bénéficieront du soutien de la Délégation départementale du travail et de l'emploi. Il sera ainsi possible d'alterner les périodes de fréquentation sans perdre pour autant la ligne pédagogique globale.

À titre **expérimental** et afin d'évaluer, d'une part les charges de travail induites, d'autre part l'adéquation avec les besoins des danseurs, nous proposons à un groupe de vingt danseurs de suivre l'enseignement ci-dessous.

Du 30 octobre au 3 novembre 1995

Du 6 au 10 novembre 1995

Du 20 novembre au 1er décembre 1995

Du 4 au 8 décembre 1995

Jean-Christophe Boclé

Mark Tompkins

Carolyn Carlson

Maricarmen Garcia (Flamenco)

Si vous êtes intéressé par cette proposition, nous vous remercions de nous envoyer une lettre d'intention.

Amicalement


Christian TAMET
Directeur

P.S. : Nous avons maintenu cette année un tarif d'abonnement exceptionnel pour les danseurs (150 F. pour trois spectacles).

Pour ceux qui ne souhaitent pas s'abonner, nous mettons en place la carte studio (100 F.) qui donne accès à toutes les activités se déroulant dans le grand studio (répétitions publiques, présentations d'ateliers pédagogiques, conférences et films).